REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE BRAX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

ARRÊTÉ DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 261013.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux Assainissement - EU, création ou modification de branchement - Voirie, réfection ponctuelle de la chaussée – Création branchement EU, qui doivent être réalisés 52 chemin de Vieilleguerre à Brax, par l'entreprise SOGATRAP, sise 20 rue de la Cité Saint-Gobain à FENOUILLET (31151) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : **Du 23 novembre 2026 au 06 décembre 2026**, l'entreprise **SOGATRAP** est autorisée à procéder aux travaux Assainissement - EU, création ou modification de branchement - Voirie, réfection ponctuelle de la chaussée - Création branchement EU, **52 chemin de Veilleguerre à BRAX**.

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 14 jours (2 à 3 jours sur la période).

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **circulation** : Rue barrée sauf riverains et véhicules d'urgence et de secours.
- **cheminement piétonnier** : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- **stationnement** : Le stationnement sera interdit et gênant sauf pour l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Il appartient au permissionnaire de procéder à l'affichage du présent arrêté sur le lieu du chantier.

Article 5 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 6 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques, l'entreprise SOGATRAP, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Thierry ZANATTA

Signé par : Thierry ZANATTA
Date : 16/10/2026
Qualité : MAIRE

DESC - 52 chemin de vieilleguerre BRAX

DESC : branchements Eu
Rue barrée
Durée des travaux : 2 à 3 jours
Semaine d'intervention : S48/49

